



## Assemblée Générale du 24 juin 2022

L'Assemblée Générale de la Compagnie d'Arc de Vert Saint Denis / Cesson s'est tenue le 24 juin 2022 dans la salle de réunion situé au 4 Avenue de la Zibeline, 77240 Cesson.

### Ordre du jour :

- 1 : Rapport moral
- 2 : Rapport financier et cotisations
- 3 : Initiation /Perfectionnement
- 4 : Compétitions
- 5 : Equipements/Horaires
- 6 : Votes
- 7 : Perspectives
- 8 : Points divers
- 9° : Election du Conseil d'Administration et statuts
- 10 : Remise des récompenses

Pot de l'Amitié.

L'Assemblée Générale débute à 20h45.

La Présidente remercie chaleureusement les adhérents présents. Le décompte des présents ou représentés est réalisé. La Compagnie d'arc comporte 63 adhérents.

15 personnes sont présentes et 13 ont envoyé leur pouvoir. Le quorum de 1 quart des votants (21) étant atteint l'Assemblée Générale peut se tenir et les votes seront validés.

## **I. Rapport Moral**

Myriam DORILLEAU, Présidente en exercice débute son rapport moral.

### **a. Elle présente l'effectif de la Compagnie d'arc**

Cette année, 63 personnes ont pris une adhésion à notre Compagnie, contre 53 la saison précédente (augmentation de 16%). Nous avons dénombré 74% de renouvellements (contre 77% l'année dernière) et 26% de créations, principalement des jeunes (33% l'année passée). Cette hausse d'adhésion s'explique par le fait de la levée de confinement et de la reprise des activités associatifs en septembre 2021.

En ce qui concerne la répartition hommes/féminines, nous avons un effectif de 41 hommes et 22 femmes. Les féminines représentent 35% des adhérents alors que ce pourcentage était 25% la saison dernière. A noter néanmoins que sur le plan du département de Seine et Marne, la moyenne des féminines est de 32% et au niveau national le taux est de 32%. De part la diminution des restrictions liées à la crise sanitaire, la Seine et Marne a une hausse de 7 % de licenciés, une hausse de 11% au niveau de l'Ile de France et une hausse de 14% au niveau national.

Notre Compagnie a accueilli 23 jeunes. Nous atteignons notre limite de possibilité d'inscription des jeunes depuis 3 ans. Les jeunes représentent 37% de notre effectif contre 43% l'année dernière.

Nous ne dénombrons cette saison, que deux enfants de catégorie Poussin sur 23 jeunes, ce qui fait un pourcentage de 8,7% (8,7% la saison dernière). Ce taux reste supérieur au taux national qui stagne à 6%. Au-delà, le nombre de licences « poussin » est de 81 en Seine et Marne, répartis sur 51 clubs ou Compagnie ce qui fait une moyenne de 4% dans cette catégorie. Notre effectif de jeunes « poussin » est très encourageants et nous en sommes très fiers !

### **b. Le Comité de Direction**

Le Comité Directeur s'est réuni 7 fois en réunion ordinaires.

La Présidente et le Trésorier ont participé à 2 réunions auprès du SI.

La Compagnie d'arc a participé à l'Assemblée Générale du Comité départemental de Tir à l'Arc qui s'est déroulée le 26 février 2022 en visioconférence, ainsi qu'à celle du Comité Régional d'Ile de France le 5 mars 2022.

Durant cette année nous avons participé à la fête de la ville le 25 septembre 2021 et allons participer à la fête de la ville le 25 juin 2022. Nous n'avons pas participé au Marathon de Sénart car la Compagnie d'Arc n'a pas eu d'information sur l'évènement pour être présente.

Nous avons participé à l'animation jeunesse le 3 juillet 2021 à la ferme des arts organisée par la commune de Vert-Saint-Denis. Cet évènement est renouvelé le 2 juillet 2022 où la compagnie a accepté d'y participer de nouveau. Pour participer à cet évènement la commune de Vert-Saint-Denis nous donne 100 € de subvention pour du matériel.

Pour rappel, nous devons participer à deux manifestations minimums afin d'obtenir l'attribution d'une somme de 150 euros, dans le cadre des subventions du SI.

La Compagnie a également participé au forum des associations le 11 septembre 2021. Il n'y a pas eu de cérémonie de remise des récompenses organisée par le SI.

Pour les animations internes, la Compagnie d'arc a organisé cette année, tout en respectant les consignes sanitaires :

- ❖ Le pot de bienvenue le 14 octobre 2021.
- ❖ Le tir de Noël pour les jeunes.
- ❖ Tir de la Saint Sébastien le 22 janvier 2022.
- ❖ Un passage de flèches : 12 mars 2022. D'autres ont eut lieu, mais avec les entraîneurs.
- ❖ L'Abat l'oiseau le 16 avril 2022 : Pascal RAVAILLE EST DEVENUE NOTRE Roi 2022 lorsqu'il a eu l'oiseau à la 11<sup>ème</sup> volée. De plus, Pierre DE GAULLE, notre jeune archer, est devenue le ROITELET 2022. Nous n'avions pas eu de roitelet depuis 2017 ! Nous les félicitons de nouveau.
- ❖ L'initiation au secourisme le 14 mai 2022 : Nous remercions Claudy CARITE, notre archer, d'avoir proposé et animé cet après-midi à l'initiation au secourisme. 5 archers ont participé à cet évènement dont 2 jeunes et 3 adultes.
- ❖ Le Repas champêtre le 26 juin 2022
- ❖ L'initiation en faveur de personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap qui va avoir lieu le 6 juillet matin et le 5 août après-midi 2022 (2X2heures) avec l'association Les amis du Germenoy.

Au-delà, le Bouquet Provincial a été reporté au 22 mai 2022 à Gisors dans l'Eure. La Compagnie a été représentée à cet évènement festif par 6 archers, permettant ainsi aux archers qualifiés de participer au futur Championnat de France Beursault qui aura lieu le 2 octobre 2022 à Gagny (93).

### **c. Le contrat d'objectifs**

Suite au contexte sanitaire, aucun contrat d'objectifs n'a été signé par le SI.

La compagnie demandera au SI, lors de la réunion prévue le 27 juin 2022 si des contrats d'objectifs seront de nouveau mis en place.

### **d. Impact de la pandémie sur la vie de notre Compagnie**

Grâce aux modalités d'allègement des restrictions sanitaires mises en place par le Gouvernement tous les cours pour la saison 2021-2022 ont eu lieu.

Des archers nommés ont effectué les contrôles prévus pour savoir si les archers étaient à jour de leur vaccination pour assister au cours.

Cependant, certains archers n'ont pas pu venir au cours du fait de leur non vaccination. Enfin, lors de cette pandémie, le SI a toujours été présent lors de besoins d'information et pour parler de nos projets qui sont présentés plus loin dans le présent Compte-rendu.

## **II. Rapport financier et cotisations**

Jean Claude BOUSSARIE fait le bilan financier détaillé de l'année écoulée.

Il rappelle que les comptes de la Compagnie se font du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante, ce qui ne correspond pas complètement à une année sportive et explique des écarts dans les rentrées et sorties (subventions SI et prestations externes par exemple).

Pour la saison 2021-2022, les recettes ont été de 18926,00 €, en hausse de 25,4% par rapport à la saison précédente, et les dépenses ont été de 15742,05 €, en hausse de 69,6 %. Ce qui amène à un solde positif de +3183,95 €, en baisse de 45,2 % par rapport à la saison précédente.

Les recettes de cette saison, sont supérieures à la saison passée en raison de la hausse des effectifs des cotisations (liées à la baisse des effectifs),

Les dépenses de cette saison sont en forte hausse en raison de l'augmentation des prélèvements FFTA (hausse des effectifs), mais aussi et surtout des coûts liés à nos entraîneurs qui sont revenus toute la saison.

Merci à nos bénévoles de la Compagnie qui se sont mobilisés pour assurer le maximum de présence auprès des archers.

La saison 2021-2022 a vu arriver un nouvel entraîneur pour les jeunes, suite au départ de Lomri M'Lik. Malgré une augmentation des coûts, l'augmentation des recettes ainsi que le solde du contrat d'objectifs passé pour la période 2019-2022 avec le Syndicat Intercommunal nous amène cette saison aussi à un résultat positif. Le trésorier propose donc de ne pas modifier les conditions tarifaires pour la saison 2022-2023.

### **En conclusion:**

- la Compagnie assume la totalité des frais d'inscription des archers aux différents concours,
- Les t-shirts « jeunes » sont vendus par la Compagnie 10 €,
- le prêt des arcs par la Compagnie est limité à 1 an pour les adultes et 2 ans pour les jeunes,
- au delà, la location au tarif de 100 € pour une saison est obligatoire pour les archers n'ayant pas de matériels.

La Présidente reprend la parole afin d'évoquer le point 3 de l'ordre du jour.

### **III. Initiation /Perfectionnement**

#### **a. Initiation adultes du jeudi soir**

12 personnes ont participé à l'initiation dont 8 nouveaux archers (contre 4 nouveaux l'année passée).

L'initiation des adultes est assurée le jeudi soir par Yann. L'ensemble de la Compagnie le remercie pour cet investissement.

Ce groupe était assidu et y régnait un très bon état d'esprit.

Parmi les 12 archers :

- 6 ont reçu la flèche blanche (1<sup>er</sup> niveau),
- 3 ont reçu la flèche noire (2<sup>ème</sup> niveau),
- 1 a reçu la flèche bleue (3<sup>ème</sup> niveau),
- 3 ont reçu la flèche rouge (4<sup>ème</sup> niveau),
- et 2 ont reçu la flèche jaune (5<sup>ème</sup> niveau).

4 sur 11 archers ont déclaré souhaiter continuer la saison prochaine.

La cotisation annuelle pour suivre cet entraînement s'élève à 150€.

#### **b. Perfectionnement adultes du mardi soir**

Le perfectionnement des adultes se déroule le mardi soir.

14 adultes (dont 2 féminines) ont participé au cours.

Notre entraîneur Guillaume HUMETZ, part l'année prochaine pour des raisons personnelles et professionnelles. Ainsi, la compagnie recherche activement un nouvel entraîneur pour le mardi soir. Il est certain qu'outre la difficulté de trouver un entraîneur disponible, il va falloir s'attendre à une augmentation des coûts pour la compagnie.

Dans tous les cas, ce jour-là sera réservé aux archers en perfectionnement.

La cotisation annuelle pour les archers est de 200 €. Le groupe est incomplet pour la saison prochaine, 12 archers seront présents. Il reste 2 places.

Parmi les 14 archers :

- 1 a reçu la flèche blanche (1<sup>er</sup> niveau),
- 1 a reçu la flèche noire (2<sup>ème</sup> niveau).

#### **c. Cours jeunes du mercredi**

**Concernant les enfants, nous avons formé deux groupes :**

- Un groupe de 11 jeunes âgés de 9 à 12 ans. Une jeune de 15 ans est dans ce groupe car le groupe 2 était sensé être complet.
- Un groupe de 11 jeunes âgés de 13 à 17 ans. Une jeune de 12 ans a été dans ce groupe car les horaires ne lui permettaient pas d'être dans le premier groupe.

1 jeune de 16 ans a souhaité s'entraîner avec les adultes le jeudi soir dû aux horaires de son école.

Notre encadrant a fait passer les flèches de progression et les jeunes ont participé à la session de flèches de progression :

- 5 jeunes ont obtenu la flèche blanche (1<sup>er</sup> niveau)
- 3 jeunes ont obtenu la flèche noire (2<sup>ème</sup> niveau)
- 3 jeunes ont obtenu la flèche bleue (3<sup>ème</sup> niveau)
- 1 jeune a obtenu la flèche rouge (4<sup>ème</sup> niveau)

De plus, 14 sur 23 jeunes souhaitent poursuivre le Tir à l'Arc la saison prochaine. Deux ne savent pas encore s'ils reprendront l'année prochaine. Nous poursuivons la fidélisation de nos jeunes, ce qui augure des perspectives intéressantes concernant les compétitions.

En outre, l'encadrement des jeunes pour l'initiation/perfectionnement le mercredi a été pris en charge par notre nouvel entraîneur, Alexandre PICHAT. Il sera présent la saison prochaine et nous le remercions. Les jeunes sont satisfaits de son entraînement.

La cotisation annuelle pour accéder à cet entraînement de qualité s'élève à 140€/an.

#### **IV. Compétitions**

Pierre PLE a rédigé la synthèse sur les départs et les performances des archers. Etant absent lors de la séance, la présidente présente son résumé.

Il a inclus toutes les participations aux compétitions jusqu'en août (tir du Bouquet). Reste à ajouter les résultats à venir.

La crise sanitaire n'a pas permis de retrouver le rythme de participations que nous connaissions jusqu'en 2020. Certaines compétitions ont encore été annulées cette saison et nous espérons que ce triste épisode de la pandémie s'éloigne, nous permettant de reprendre notre activité sportive favorite dans les meilleures conditions.

##### **✓ Les jeunes : nombre de concours et podiums.**

Chez les jeunes, seul Aymeric LEMEUNIER a défendu les couleurs de la Cie lors de 3 compétitions. Nous le félicitons car c'est sa première expérience au 18m mais également au Tir Beursault.

NOMS	Nombre de concours	Nombre de podiums	catégorie
Aymeric LEMEUNIER	4	1	Cadet Homme

✓ Les adultes : nombre de concours et podiums.

Chez les Adultes, 11 archers ont participés a 16 compétitions, soit 33 départs au cumul et 7 podiums :

- Christophe GALLAIS
- Yann DEHECQ
- Pascal RAVAILLE
- Sandrine MONROY
- Pascal DEVIGNE
- Adrien CATANY
- Bernard AIROLDI
- Nathalie Le BIHAN
- Christine ROBIN
- Myriam DORILLEAU
- Katell CESBRON

4 de ces 10 archers sont montés sur le podium :

- Yann : 1 fois 3<sup>ème</sup>, 1 fois 2<sup>ème</sup> et 1 fois 1<sup>er</sup>
- Sandrine : 1 fois 3<sup>ème</sup>, 1 fois 2<sup>ème</sup> et 1 fois 1<sup>ère</sup>
- Pascal R. : 1 fois 2<sup>ème</sup>, 1 fois 1<sup>er</sup>
- Christophe G. : 1 fois 2<sup>ème</sup>

Belles performances de nouveau au CD 77 Beursault avec trois podiums :

- Sandrine 1<sup>ère</sup> et qualifiée pour le championnat de France
- Pascal R. 2<sup>ème</sup>
- Yann 2<sup>ème</sup>

Une mention spéciale pour Christophe GALLAIS qui est passionné et a participé a 13 départs cette saison, soit plus du tiers des engagements de la Cie.

Félicitation à Christine ROBIN, Myriam DORILLEAU, Sandrine MONROY et Nathalie le BIHAN qui composent l'équipe féminine classique engagée en DRE et qui, après trois étapes acharnées durant lesquelles la cohésion et l'investissement total de chacune, leur permettent d'atteindre l'objectif du maintien à ce haut niveau pour 2023. Elles ont terminées 9<sup>ème</sup> sur 16 équipes engagées.

Merci à Pascal et Yann dont le coaching durant ces épreuves a évidemment joué un rôle important pour permettre à nos championnes de dépasser leurs limites.

Concernant le Bouquet provincial qui a eu lieu le 22 mai 2022, 3 pelotons ont été inscrits les 12 juin, 17 juillet et 10 septembre 2022. Le Championnat de France Beursault aura lieu le 02/10/2022 à Gagny.

Nous souhaitons échanger également concernant le mode d'inscription aux compétitions.

En effet, les mandats sortent de plus en plus tard et les inscriptions doivent s'effectuer rapidement. Ainsi, nous proposons que les archers adultes s'inscrivent eux-mêmes aux compétitions (via le site <https://www.inscriptarc.fr/> ou grâce aux éléments présents sur les mandats).

Les archers pourront être remboursés que s'ils se sont inscrits également sur le site de la compagnie (où les mandats seront toujours mis en ligne) afin d'avoir un suivi des compétitions et s'ils ont participé aux compétitions.

Concernant les jeunes, les compétitions type DD, DR et Bouquet provincial, les inscriptions continueront de s'effectuer par Pierre.

Les modalités de remboursement seront déterminés ultérieurement (semestre ou annuel).

## V. Equipements/Horaires

Les horaires en salle sont reconduits pour la saison prochaine soit :

- Mardi soir 20h30 /22h30 réservé au perfectionnement adultes.
- Mercredi 16h00 / 19h00 (initiation et perfectionnement enfants et entraînement pour tous (les cibles amovibles permettent d'effectuer des tirs dans les deux sens)).
- Jeudi 20h30 / 22h30 initiation adultes et entraînement pour tous.
- Samedi 9h00 /12h entraînement pour tous.
- Comme chaque année, des créneaux supplémentaires le dimanche matin.
- Le pas de tir extérieur est en accès libre pour les archers confirmés (code accès).

**A noter :** Après une réunion avec le SI, celui nous indique qu'il faut 2 archers minimum pour la fréquentation les samedis et les dimanches.

De plus, Les arcs prêtés aux jeunes pour 2021-2022 sont restitués afin d'être remis en état pour l'année prochaine.

Néanmoins, les archers adultes et certains jeunes qui reprendront une adhésion l'année prochaine ont conservé leur arc.

Concernant l'accès au matériel se trouvant dans la salle de réunion, 7 badges ont été fournis à la Compagnie par le SI avec un accès de 7h à 23h, 7jours sur 7. Le comité est très satisfait concernant cet accès. Les archers ayant les badges sont, Myriam DORILLEAU, Yann DEHECQ, Patrick MARTINEZ, Christian MASSE, Christophe GALLAIS et Pascal DEVIGNE. Un autre badge sera donné à Nathalie LE BIHAN dès que son paramétrage sera effectué.

Concernant les travaux :

- La cible 10 de 70 m a été décalée sur la droite afin qu'elle ne soit plus en face du poteau du pas de tir.
- Changement des Stramits extérieurs par des lamelles de mousses : Le SI a changé les Stramits par des lamelles en mousse en millefeuille au milieu des cibles tout en conservant 3 ou 4 rangées de Stramits (en haut et en bas). Le SI doit revoir la compression de certaines cibles et remettre des renforts en arrière (notamment pour les cibles 1 et 2) pour éviter que les lamelles bougent. Il n'y a pas de date de prévu à ce jour.  
Pour les cibles à l'intérieur du gymnase, ce dispositif pourra être réalisé uniquement sur les cibles mobiles. Pour des raisons de sécurité incendie la mousse ne peut pas être installée sur le mur du pas de tir.
- Eclairage extérieur : Il n'a pas été prévu de mettre l'éclairage pour le moment sur le pas de tir extérieur. Le SI a pris en compte notre demande.



- Chalet : Nous sommes très heureux que le SI ait investi dans un chalet pour notre compagnie. L'inauguration a eu lieu le 13 mai 2022 par le SI. Ceci nous a permis de ranger les cibles rondes et d'évacuer le matériel présent sur les mezzanines du gymnase.  
Nous remercions encore une fois le SI pour cet investissement.  
Pour agrémenter l'extérieur du chalet, notre Présidente fournira un deuxième banc.

## **VI. Votes**

Chaque point a été débattu et la Présidente propose aux membres présents de voter.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Le rapport sur les compétitions et sur les nouvelles modalités d'inscription en 2023 est adopté à l'unanimité des présents ou des représentés.

## **VII. Perspectives**

Sur notre pas de tir extérieur, le bois des cibles extérieurs commence à s'abîmer. Il sera demandé au SI de revoir certains éléments structurels.

De part le départ de Guillaume HUMETZ, il faudra que la compagnie voit pour organiser les prochaines initiations en faveur de personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap (quel entraîneur ?).

La Compagnie a un grand projet de reconstruction. Il s'agit du pas de tir Beursault sur notre pas de tir extérieur. Ce projet permettra de renforcer nos traditions et de refaire partie des Beursault pour le bouquet provincial. Le SI sera informé de ce projet et la Compagnie d'Arc s'informerait comment ce projet peut être mené en soutien si possible avec le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et le Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc.

## **VIII. Points divers**

Cette année a été aussi la mise en place des nouveaux labels au sein de la FFTA.

La Compagnie d'Arc a réussi à obtenir le Label « AMBITION », ainsi que la certification « Animation et Découverte » (club acteur des pratiques de loisir et favorisant la découverte du tir à l'arc). Elle fait parti des 5 structures Seine-et-Marnaises sur 51 à avoir obtenu un label. Les années antérieures 20 structures sur 51 avaient un label avec les anciennes modalités de mises en place.

Yann DEHECQ indique qu'à la vue du contexte COVID-19 la recherche de sponsor ne pouvait être réalisée. La recherche se fera de nouveau à compter de septembre.

Cependant, nous remercions Ruddy PERROT de nous avoir donné une subvention de 150 euros.

Un grand évènement va avoir lieu à Pouilly le Fort le dimanche 18 septembre 2022. Il s'agit de Pouilly à la Belle Époque. La Compagnie d'Arc a été convié à participer à cet évènement qui devrait rassembler plus de 2000 personnes. Nous avons répondu favorablement à cette demande. Cet évènement durera toute la journée et demandera la participation de 10 archers minimum qui devront obligatoirement se costumer comme à la belle époque. Ainsi nous avons besoin d'aide pour cet évènement.

La Présidente rappelle que les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Il est apparu sur des groupes Whatsapp de la compagnie ou sur le site des propos de certains archers qui ne respectaient pas les valeurs de la compagnie qui sont pour rappel « le RESPECT, la SOLIDARITE, la COURTOISIE et l'HONNEUR ». Les propos ont été supprimés par la compagnie ou les archers concernés ont supprimé leurs propos eux-mêmes.

La présidente remercie les archers de faire attention à ce qu'ils écrivent afin d'éviter certaines tensions au sein de la compagnie. De plus, le Conseil d'Administration se réserve le droit de retirer l'accès à un archer au(x) groupe(s) Whatsapp ou au site qui tiendrait des propos qui ne respecterait pas les valeurs de compagnie.

## **IX. Election du Conseil d'administration et statuts**

Thomas MARTIN, secrétaire ne se représentent pas en tant que secrétaire principal. Cependant, il souhaite garder une fonction au sein du Conseil d'Administration en tant que Secrétaire Adjoint.

Une nouvelle candidature externe aux membres actuels du Conseil d'Administration est arrivée :

- Nathalie LE BIHAN

Les élections ont lieu à bulletin secret et le décompte des voix est effectué.

Sont élus au Conseil d'Administration :

- Nathalie LE BIHAN

Après une rapide réunion, le nouveau bureau est composé comme suit :

Présidente/Capitaine : Myriam DORILLEAU

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN

Secrétaire Adjoint : Thomas MARTIN

Cette équipe prendra ses fonctions le lendemain de son élection.

Les statuts ont été modifiés. Les modifications concernent l'article 10 sur l'assemblée générale. Dorénavant les convocations seront envoyées à minima 15 jours avant et les adhérents pourront transmettre leurs questions/interrogations/propositions à minima 7 jours avant l'assemblée générale.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents ou représentés.

Ils seront transmis à la Préfecture.

Le règlement intérieur a été modifié :

➤ Article 1 :

- L'âge minimum d'admission est de 9 ans.
- Le certificat médical est obligatoire pour les adultes et doit comporter les informations demandées par la FFTA. Un questionnaire santé est obligatoire pour les adultes si le certificat médical est toujours valable. La mise en place du questionnaire santé suit les modalités de la FFTA.
- Le questionnaire santé est obligatoire pour les jeunes et le modèle utilisé est celui de la FFTA. La mise en place du questionnaire santé suit les modalités de la FFTA.

➤ Article VI :

- Tout adhérent sachant manier un arc ou ayant suivi l'initiation peut utiliser seul les installations de la Compagnie. Cette disposition ne s'applique pas aux jeunes de moins de 18 ans qui doivent être accompagnés ou encadrés.

➤ Point 3 de l'article IX :

- Le tir dit de " l'abat oiseau" se passe en début de la saison de plein air.
- Les distances sont les suivantes :
  - 20 mètres pour les débutants de première année,
  - 30 m pour les jeunes,
  - 50 m pour les adultes,
  - 70m pour les arcs à poulies.
- L'archer ayant réussi à atteindre l'oiseau est déclaré « Roi" (à 50 mètres),"Roitelet" (à 30 mètres) , « Oiselet » à 20m et "Poulie d'Or" (à 70 mètres) de la compagnie pour toute la saison. Le titre est remis en jeu chaque année.
- Le « Roi » présente le drapeau de la Compagnie lors du bouquet provincial.
- Les heureux gagnants dessinent les cartes de l'année suivante et fournissent les oiseaux.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

## **X. Remise des récompenses**

Un de nos archers a fait beaucoup de compétition cette année et a pu obtenir diverses récompenses. Ainsi, nous remettons à Christophe GALLAIS les récompenses suivantes :

- 1 badge vert et 1 badge Blanc de tir en salle 18m pour 493 points à Vincennes,
- 1 marmot pour 34 honneurs au championnat Départemental Beursault à Champs sur Marne,
- 2 marmots pour 37 honneurs au Beursault le Floréal
- 1 badge 1 archer bordure or et 1 badge 2 archers bordures or pour 588 points au TAE 50m à Fontainebleau,
- 1 badge vert pour 480 au tir international de 70 m à Saint Germain sur Morin.

Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés.

La Présidente tient à remercier :

- Philippe DA SILVA pour son travail de communication sur notre site.
- Nathalie LE BIHAN qui a été secrétaire intérim jusqu'à son élection et qui est venu en soutien à Christian MASSE quand il y avait besoin.
- Pierre PLE pour sa mission de gestion des compétitions (inscriptions, etc.)
- Yann DEHECQ pour son investissement en tant qu'entraîneur des adultes débutants et qui est venu en soutien à Christian MASSE quand il y avait besoin.
- Christian MASSE pour son dévouement auprès des jeunes le mercredi et la réparation du matériel (Il ya beaucoup à faire avec nos jeunes !).
- Ivan CAUZIQUÉ pour son aide lors des évènements et qui est venu en soutien à Christian MASSE.
- Jean-Claude BOUSSARIE, notre Trésorier pour sa gestion et ses conseils.

- Christophe GALLAIS qui nous a réalisé une superbe vidéo pour le tir à l'oiseau en 2022 (disponible sur le site internet) et espérons en revoir une autre en 2023.
- L'ensemble des archers qui nous ont aidés lors des manifestations que la Compagnie a organisé ou auxquelles elle a participé.
- Les entraîneurs pour leur travail durant cette saison.
- Le SI pour son soutien tout au long de la saison et pour notre nouveau chalet.
- De la confiance de tous les archers et des parents des jeunes.

Elle propose de lever l'Assemblée Générale et de partager tous ensemble le pot de l'amitié.

Bonnes vacances à toutes et tous.

L'Assemblée Générale est close à 21h03

La Présidente

Myriam DORILLEAU



le Secrétaire

Nathalie LE BIHAN



Le Trésorier

Jean-Claude BOUSSARIE

